La **priorité** pour les aménagements de demain doit être donnée aux **mobilités douces**, même si cela **réduit** l'espace réservé aux **voitures** dans le centre-ville.

La végétalisation des espaces publics doit être priorisée même si cela entraîne des coûts d'entretien supplémentaires pour la commune.

La participation citoyenne dans les projets fait nécessairement perdre du temps et de l'argent au projet initial

Il est préférable de laisser certains **espaces naturels** évoluer **librement**, sans intervention humaine, plutôt que de planifier systématiquement des projets de **végétalisation contrôlée**.

La végétalisation des espaces publics impacte les déplacements des personnes à mobilité réduite et l'accessibilité de l'espace public.